



**PROGRAMME DE LA 46ème RENCONTRE
ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU CLUB DES AMIS DE LA 2 CV**
Cette rencontre aura lieu en Auvergne,
à **PUY GUILLAUME - ABBAYE DE
MONTPEYROUX**
proche THIERS (63)

PROGRAMME	
<u>Vendredi 22 mai</u> <u>15h</u>	Ouverture de la manifestation. Accueil des participants. Installation sur le site
19 h	Apéritif de bienvenue.
<u>Samedi 23 mai</u>	
8 h / 9 h 30	***Petit déjeuner ; Suite accueil
10 h	Départ balades
12 h 30 / 14 h 00	<i>Repas pique-nique en campagne (tiré du sac),</i>
17 h	Retour à l'Abbaye de MONTPEYROUX
18 h 30	Apéritif
20 h 30	***Repas (sur inscription : 25 €)
<u>Dimanche 24 mai</u>	
8 h / 9 h 30	***Petit déjeuner ; Suite accueil
10 h	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE dans la salle de l'Abbaye
12 h 30	Apéritif - Accueil des clubs et possesseurs de véhicules anciens de la région
	Repas pique-nique sur le site avec 2 camions de restauration rapide
14 h / 18 h 30	Ouverture du site au public
19 h 30	Apéritif - Tirage tombola
20 h 30	*** Repas (sur inscription : 23 €)
<u>Lundi 25 Mai</u>	
8 h / 9 h 30	***Petit déjeuner
	Balades libres avec carnet de route
14 h	Fin de la manifestation Au revoir et à bientôt!

***(voir bulletin inscription)

Numéro adhérent :			
Conducteur : Nom		Prénom	Age
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	Pays
Téléphone :		E.Mail :	
Passagers	1/Nom	Prénom	Age
	2/Nom	Prénom	Age
	3/Nom	Prénom	Age
Véhicule	Type	Immatriculation	
	Année	Particularité	

Inscription	Date et heure d'arrivée prévues				
	Nombre			Prix	Total
Forfait par véhicule				25 €	
Petit déjeuner à l'Abbaye (samedi, dimanche et lundi) (Apportez votre bol)	Sa	Di	Lu	1euro par personne et par jour	
Repas du Samedi soir, par personne				25 €	
Repas du Dimanche soir, par personne				23 €	
Repas passager de moins de 12 ans Samedi soir				15 €	
Repas passager de moins de 12 ans Dimanche soir				15 €	
TOTAL A REGLER					

Le forfait comprend le sac d'accueil avec plaque rallye, la participation aux animations du samedi, dimanche et lundi ; des circuits touristiques. Le paiement doit se faire par chèque français à l'ordre du "Club des Amis de la 2 CV", aucun autre paiement ne sera accepté. Les conducteurs accompagnés de jeunes devront pouvoir en justifier l'âge.
Ce bulletin doit nous parvenir avant le 1er mai 2026 après cette date l'inscription se fera suivant les places disponibles.
Toute personne inscrite sur cette fiche reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur page 3 et s'engage à le respecter.

Merci de bien vouloir faire parvenir ce formulaire signé, accompagné du règlement à l'ordre du club, à l'adresse suivante :

Jacques DESVIGNES
16 rue de Châteldon
63300 THIERS
06 07 63 23 29
desvignesjacques63@gmail.com

Signature du conducteur :



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 Conditions d'admission

Pour participer aux activités organisées pendant la manifestation il faut s'acquitter d'un droit d'entrée.

Toute personne ayant acquitté son droit d'entrée déclare de ce fait avoir pris connaissance de ce règlement, en accepte les dispositions et s'engage à s'y conformer

Article 2 Bureau d'accueil

Horaires d'ouverture

Vendredi 22 mai à partir de 15h jusqu'à 22 h

Samedi 23 mai de 8h à 20h

Dimanche 24 mai de 8h à 20h

Lundi 25 mai de 8h à 12h

Article 3 Redevance

Les droits d'inscription sont à régler au bureau d'accueil s'ils n'ont pas été réglés préalablement.

Les règlements ne peuvent se faire qu'en chèque français ou en espèces.

Article 4 Sécurité

Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnant.

Article 5 Animaux

Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté ; ils seront obligatoirement tenus en laisse.

Ils sont totalement interdits aux repas du soir ;

Ils ne doivent pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsables.

Article 6 Véhicules

Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre et en circulation, demeure sous l'entière responsabilité du conducteur ou du titulaire de la carte grise. Le véhicule doit être conforme au code de la route, à jour de contrôle technique et assuré pour un usage routier au moment de la sortie.

Article 7 Circulation

Sur le site, ainsi que sur les circuits, les conducteurs s'engagent à respecter le code de la route

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation des nouveaux arrivants, gêner les personnes installées. Les interdictions de stationnement mises en place par l'organisation devront être respectées.

Article 8 Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de respecter : les installations mises à dispositions, l'hygiène, l'aspect du site.

Respecter les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les branches d'arbres et les clôtures.

Respecter les règlements affichés sur chaque site

Toutes dégradations seront à la charge de son auteur.

Article 9 Incendie et secours

Les feux (bois, charbon, etc.) sont interdits. Des extincteurs sont à votre disposition. En cas d'incendie, avisez immédiatement les organisateurs.

Article 10 Vols

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vol sur le site.

Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect au responsable de la manifestation.

Article 11 Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'accueil et joint aux fiches d'inscription.

Article 12 Infractions

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure : toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur, toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de cette manifestation.

Le Club des Amis de la 2CV décline toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement

Le présent règlement est validé par le bureau directeur du Club des Amis de la 2CV.

Une copie est également déposée à la gendarmerie et à la police municipale de Puy Guillaume et Thiers.